

Il ne devrait y avoir aucun retard ni entrave en ce qui concerne ces deux terrains. Si la province a retardé les choses j'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi surtout en ce qui concerne les parcelles de terrain isolées. J'exhorte le ministère à conclure une entente avec la province de Nouvelle-Écosse, en vertu de laquelle l'énorme quantité de terres déjà acquises pourrait être cédée au gouvernement national afin que sur cette partie du moins, on puisse commencer les travaux.

Il est très important que ce nouveau parc national soit ouvert et complètement aménagé d'ici 1967. En cette année-là les touristes américains afflueront en très grand nombre et il importe que l'aménagement de ce parc soit alors très avancé.

Je constate avec plaisir par ailleurs, que l'on a donné plus d'ampleur au plan original de façon à y inclure une étendue de terrain géographiquement séparée le long de la côte dans le comté de Queens et qui assurera une grève dans ce parc. C'est là un projet qu'il y a lieu de louer, mais si on retarde l'acquisition de terrains dans cette région j'exhorte le ministre à prévoir une entente avec la province aux termes de laquelle la construction en d'autres endroits du parc pourrait commencer sans tarder.

Si la province de la Nouvelle-Écosse n'a pas acheté tout le terrain, j'espère qu'elle prendra des mesures pour que ses agents accélèrent les démarches car je ne vois aucune raison pouvant être invoquée par la province pour ne pas avoir encore acheté tout le terrain.

**M. John N. Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je veux faire écho aux applaudissements enthousiastes qui ont accueilli l'honorable député d'Halifax (M. Regan) quand il s'est levé pour prendre la parole ce soir. Je suis certain que c'était un hommage que lui rendaient ses col-

lègues pour la diligence dont il fait preuve, en représentant la ville d'Halifax et la province de la Nouvelle-Écosse aussi courageusement et aussi consciencieusement qu'il le fait.

En réponse à sa question, je dois dire que la province de la Nouvelle-Écosse n'a pas encore transféré au Canada, libre de toutes charges, le titre des terres qu'elle lui a consenti pour l'aménagement d'un parc national dans cette province. En guise d'explication, je dirais que pour ce qui est des terres de la Couronne détenues par la province, il n'y a eu, bien entendu, aucune difficulté. Par contre, il reste à obtenir de particuliers les titres incontestés à certains secteurs du parc éventuel, avant que l'ensemble des terres puisse être transféré à la Couronne du chef du Canada. Je crois savoir que la province procède actuellement à cette acquisition qui nécessite des négociations avec les propriétaires.

Selon le député, les parcelles de terrain considérables qui appartiennent déjà à la Nouvelle-Écosse devraient être cédées sur-le-champ au gouvernement fédéral afin qu'on puisse commencer l'aménagement du parc. Je ferai part au ministre de cette proposition constructive. Même si les titres n'ont pas encore été remis au gouvernement central, les fonctionnaires de la Direction des parcs nationaux sont allés sur les lieux où ils ont fait des levés et arrêté des plans afin que cette partie du parc puisse être aménagée dès que le transfert des titres se sera effectué. J'espère que l'on parviendra ainsi à satisfaire aux ambitions légitimes du représentant qui aimerait que le parc soit, lors des fêtes du centenaire de la Confédération, un autre joyau de la Nouvelle-Écosse.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures et vingt-deux minutes.)